

Le Cirque du Soleil est vendu. La Caisse de dépôt serait l'un des actionnaires

Page B 7

La Cour suprême interdit la prière au conseil municipal de Saguenay

Pages A 3 et A 6

LA PREMIÈRE AU CANADIEN



L'attaquant Mark Stone des Sénateurs d'Ottawa grimace de douleur après avoir reçu un coup de bâton du défenseur du CH P.K. Subban en deuxième période. Ce geste a valu à ce dernier une punition majeure et une expulsion du match. Le Tricolore l'a néanmoins emporté 4-3.

C'EST DU SPORT !

La ville du hockey



JEAN DION

Il y a quelque chose dans l'air, le même air qui fait flotter les petits drapeaux sur les véhicules motorisés lorsque survient la

mi-avril et que les trois couleurs n'ont pas commis l'impardonnable bourde de rater les séries. Dans *Les Glorieux. La grande histoire du Canadien de Montréal*, publié en 2009 à l'occasion du centenaire de l'équipe, le journaliste D'Arcy Jenish amorce son récit avec une visite au bureau de Pierre Boivin, alors président du club, au 7^e étage du Centre Bell. Au détour d'une conversation, celui-ci balaie d'un mouvement du bras la cité qui se déploie sous ses fenêtres. « D'autres villes peuvent prétendre posséder ce ti-

tre, dit-il, mais ne vous y trompez pas : "Hockeytown", c'est ici. »

De fait, il existe des prétendants. À Detroit, ils ont même fait de « Hockeytown » une marque déposée, probablement de peur qu'on ne leur chipe l'expression. Encore la semaine dernière, le maire de Toronto, John Tory, clamait que sa ville devait obtenir la présentation d'un match de la Classique hivernale parce qu'elle serait selon lui

VOIR PAGE A 8 : CANADIEN

Des profs en moyens de pression

Les enseignants de la FAE suspendent leur participation à des activités extracurriculaires

PHILIPPE ORFALI

Finis les sorties, activités sportives et bals de finissants pour des dizaines de milliers d'enseignants du Québec, a appris *Le Devoir*. Les membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) cessent immédiatement de participer à certaines activités extracurriculaires, en riposte aux changements proposés par le gouvernement Couillard à leurs conditions de travail.

Directions d'école, parents et élèves devront désormais redoubler d'imagination — et de travail — pour organiser les activités qui se déroulent habituellement après les heures de cours ou pendant les pauses du midi grâce à la générosité des enseignants. Les quelque 32 000 membres de la FAE, qui regroupe notamment les enseignants de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), ont pris la décision de cesser tout travail non rémunéré, c'est-à-dire les tâches effectuées à l'extérieur des 32 heures que comporte officiellement leur semaine de travail.

Les professeurs respecteront l'intégralité de leur contrat de travail mais n'en feront pas davantage, précise le président de la FAE, Sylvain Malette. Si les cours de basket de Mathias, après l'école, sont prévus dans l'horaire de son professeur, ils se poursuivront. Sinon, l'équipe devra se débrouiller autrement. Idem pour la préparation du bal des finissants, la récupération et les retenues, ou les sorties scolaires après les heures de classe.

« On sait que cela va créer des remous, que des élèves pourraient manquer de support, que des

VOIR PAGE A 8 : ENSEIGNANTS

AUJOURD'HUI

Actualités › Associé à une fraude, Philippe Couillard se dit victime d'un « effort de démolition ». Page A 5

Le distrait.

Une chronique de Michel David. Page A 3

Actualités › Le Canada vendra de l'uranium à l'Inde.

Page A 5

Culture › Programmation des FrancoFolies.

Des occasions rares et de véritables adieux. Page B 8

Avis légaux..... B 6

Décès..... B 4

Météo..... B 3

Mots croisés..... B 2

Petites annonces..... B 4

Sudoku..... B 5

Statut de star

Le MACM présente une rétrospective du sculpteur québécois David Altmejd

JÉRÔME DELGADO

Il est un peu une rock star. La rock star, si ça se peut, de l'art contemporain québécois. Pris ailleurs plus que dans la ville qui l'a vu naître comme homme et artiste, David Altmejd était de passage chez lui... une journée. Et encore.

Il n'avait qu'une heure à consacrer à la presse montréalaise. Pas de tête-à-tête. L'entretien se fera en groupe : au micro, l'auteur d'êtres hybrides et morbides, la demi-douzaine de journalistes, face à lui, à l'autre bout de la table. Statut de star.

David Altmejd, jeune quarantaine, New-Yorkais depuis plus de 10 ans, était en ville. Ses sculptures, non. Sa prochaine exposition montréalaise, la première d'envergure depuis 2007, ne prendra place que dans deux mois. Il s'agira d'une affaire monstre, un bilan de 15 ans de tra-

VOIR PAGE A 8 : STAR

The Flux and The Puddle, 2014

JAMES EWING

La Grande

BRADERIE de MODE Québécoise

16-17-18-19 AVRIL MARCHÉ BONSECOURS VIEUX-MONTRÉAL

Avec plus de 140 designers participants! Ne manquez pas l'événement MODE et magasinage le plus attendu de la saison!

www.braderiedemodequebecoise.com SUIVEZ-NOUS

© Mamequin, Aye

© Agence, Dufresne, Agence

© Eve Gravelle

ACTUALITÉS

Deuxième projet de loi adopté sous le bâillon

Le gouvernement Couillard récidive et convoque les députés en séance extraordinaire pour adopter, lundi, le projet de loi 28 sous le bâillon. Pour la deuxième fois en moins de deux mois, le gouvernement libéral recourt à la procédure exceptionnelle prévue au règlement pour court-circuiter les débats et forcer l'adoption d'une proposition législative. Il avait utilisé le bâillon en février pour adopter le projet de loi 10 sur l'abolition des Agences de santé. Comme en février, le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, a invoqué l'obstruction des partis d'opposition pour justifier le nouveau coup de force législatif. La volumineuse proposition législative porte sur l'atteinte de l'équilibre budgétaire à la fin de l'année 2015-2016. Elle inclut toute une série de mesures comme la modulation des tarifs de garde, la rémunération des pharmaciens et l'abolition des centres locaux de développement (CLD) et des conférences régionales des élus (CRE).

La Presse canadienne

Société du parc Jean-Drapeau : la présidente démissionne

Après le directeur général, c'est maintenant au tour de la présidente du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), Christiane Germain, de démissionner. «*Au vu des événements qui se sont déroulés dernièrement, je ne crois pas que les raisons qui ont motivé ma décision de me joindre à ce projet sont encore présentes*», a indiqué M^{me} Germain dans une lettre adressée au président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Pierre Desrochers. Rappelons que le rapport de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal rendu public le mois dernier avait fait état d'irrégularités majeures dans l'octroi de contrats à la SPJD. M^{me} Germain, qui présidait depuis novembre dernier le CA de la SPJD, est aussi coprésidente du Groupe Germain Hôtels.

Le Devoir

MIKE DUFFY

Le procès devrait être plus long que prévu, dit le juge

Tout indique que les procédures s'étireront au-delà du mois de juin, mais prendront fin avant l'élection

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le procès de Mike Duffy n'en est qu'à sa deuxième semaine que déjà le juge Charles Vaillancourt prédit que les 41 jours prévus ne seront pas suffisants. Mais tant le magistrat que la défense s'entendent pour dire que la cause du sénateur déchu est une priorité. Les audiences pourraient donc être conclues d'ici l'élection.

Après une semaine d'audiences, la cour n'en est encore qu'à son deuxième témoin — parmi les dizaines attendus. Le procès de Mike Duffy devait s'étirer jusqu'au 19 juin, avec une pause de deux semaines à la fin mai.

«*En se fiant à nos progrès jusqu'ici, il me semble que nous*

allons devoir envisager des journées additionnelles. Je ne nous vois pas compléter notre travail durant le nombre de jours prévus», a laissé tomber le juge Vaillancourt mercredi matin.

Mais à sa sortie du tribunal, le magistrat a précisé qu'il se libérerait pour accommoder la défense et la Couronne. «*Quand ils auront besoin de moi, je serai ici*», a affirmé le juge Vaillancourt en répondant à la surprise générale aux journalistes qui l'attendaient.

L'avocat de Mike Duffy a dit «*s'attendre*» à ce que le procès soit terminé avant l'élection du 19 octobre. «*Je ne sais pas combien de temps ça prendra, car je ne contrôle pas la liste de témoins ou le temps qu'il faut pour chacun d'eux*», a de son côté affirmé le juge.

Reste à voir aussi si le palais

de justice sera libre. Tout comme la Couronne, qui prépare deux procès pour meurtre et celui d'un autre sénateur accusé de fraude, Mac Harb, au mois d'août.

De simples erreurs

Le procès Duffy est complexe. Des centaines de pages de documents ont été déposées — contrats, indemnités de logement ou de déplacement, agendas du sénateur. Celui-ci fait face à 31 chefs d'accusation de fraude, d'abus de confiance et de corruption. Et son avocat est méticuleux.

Sonia Makhlouf, des ressources humaines du Sénat, a été contre-interrogée deux jours entiers par M^e Bayne. Visiblement fatiguée, elle a été contrainte de demander une pause au juge à peine la journée

de mercredi entamée. M^e Bayne avait aussi passé plus d'une douzaine d'heures à questionner l'ancien légiste du Sénat, Mark Audcent, en l'invitant à commenter chacune des dizaines de règles et directives sénatoriales.

La Couronne accuse notamment M. Duffy d'avoir pigé dans son budget discrétionnaire pour accorder des contrats de recherche ou de consultant à un proche — Gerald Donohue — qui à son tour payait une maquilleuse, une employée ou des photographies. Des dépenses de bureau autorisées par le Sénat, a argué M^e Bayne. «*Ce n'est peut-être pas la norme administrative de payer ceci comme de la recherche et des consultations [...]* c'est néanmoins du travail sénatorial valide», a-t-il dit, en invitant la témoin à acquiescer.

M. Duffy a en outre ajusté les

sommes versées à M. Donohue en fonction des fonds qu'il lui restait en fin d'année fiscale. Ce qui était aussi permis, les sénateurs profitant d'une entière discrétion quant à leurs budgets, a plaidé l'avocat.

La défense a enfin noté que le Sénat avait approuvé un contrat de 10 000\$ à M. Donohue après la fin dudit contrat en 2009. Pourtant, les règles des finances du Sénat interdisent l'octroi d'un contrat après coup.

Les règles et directives disaient donc une chose, et l'administration du Sénat faisait le contraire? «*Des solutions administratives ont été créées pour répondre aux irrégularités administratives*», a demandé M^e Bayne. «*Oui*», a admis la témoin.

Le Devoir

NOUVEAU PONT SUR LE SAINT-LAURENT

Le consortium de SNC-Lavalin obtient le contrat

LAURA PELLETIER

Le consortium Groupe Signature sur le Saint-Laurent, dont fait partie SNC-Lavalin, a été choisi pour réaliser, en partenariat public-privé, la construction du nouveau pont sur le Saint-Laurent. Tant que des verdicts de culpabilité ne seront pas prononcés contre la firme, elle pourra rester dans le projet.

Parmi les trois groupes qui s'affrontaient pour obtenir ce contrat, le Groupe Signature sur le Saint-Laurent a présenté une proposition qui avait «*le coût le plus avantageux pour les contribuables tout en étant techniquement conforme*», a affirmé en conférence de presse mercredi le ministre de l'Infrastructure, Denis Lebel.

Les critères évalués concernaient notamment la gestion de l'échéancier du projet, l'approche de conception et de construction, la durabilité des ouvrages et la robustesse du plan de financement.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre de l'Infrastructure, Denis Lebel (au centre), apparaît en compagnie de Marc Brazeau, d'Infrastructure Canada (à gauche), et de Vincent Robitaille, de Travaux publics Canada.

dont des affiliés ou membres du conseil d'administration seraient reconnus coupables d'infractions criminelles telles que le blanchiment d'argent et la fraude, ne peut être admissible à obtenir des contrats du gouvernement canadien.

Se fier aux «faits»

Questionné quant aux accusations de fraude et de corruption — déposées notamment par la Gendarmerie royale du Canada — qui pèsent sur certaines filiales de SNC-Lavalin, M. Lebel a indiqué qu'il ne se «*fiera pas à des accusations*» pour déterminer s'il fait

confiance ou non à un consortium, mais plutôt aux «*faits*».

Si la firme SNC-Lavalin était reconnue coupable pour l'une des accusations avant la signature officielle du contrat, qui se fera d'ici la fin juillet 2015, c'est le consortium arrivé au second rang qui obtiendrait le contrat.

Aucune procédure n'est toutefois prévue si le verdict de culpabilité ne tombait qu'après la signature du contrat, ce qui inquiète le Nouveau Parti démocratique du Canada (NPD).

«*Il serait important de connaître le plan B du gouvernement*», a indiqué au Devoir

Hoang Mai, porte-parole du NPD en matière de transport.

SNC-Lavalin a indiqué en février dernier être «*convaincue que les accusations sont sans fondement*» et entendre «*les contester vigoureusement*».

«*Ces accusations ne portent pas atteinte au droit ni à la capacité de l'entreprise de soumissionner ou de travailler à des projets des secteurs public ou privé. Les accusations découlent d'allégations liées aux activités alléguées d'ex-employés en Libye, dont il est fait état publiquement depuis plus de trois ans*», pouvait-on lire dans un communiqué.

Coûts inconnus

Le coût total du projet ne sera connu qu'après la signature officielle de l'entente de partenariat. La construction d'un tel pont coûte habituellement quelques milliards de dollars.

Le ministre a réitéré que «*ce sera un pont à péage*». Le tarif sera dévoilé quelques mois avant l'ouverture du nouveau pont, a-t-il indiqué.

Les travaux préparatoires du nouveau pont débiteront dans quelques semaines. Il sera terminé «*comme prévu*» le 1^{er} décembre 2018, a dit M. Lebel. La finalisation du corridor du pont est quant à elle prévue pour octobre 2019. Le projet entraînera la création de 30 000 emplois, prévoit le ministre.

Le Devoir

Les Amis du Devoir vous invitent à rencontrer les artisans du journal à l'occasion de la

JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Conférence animée par

Josée Boileau

Rédactrice en chef du Devoir

Invité spécial :

Michel David

Chroniqueur politique au Devoir

La liberté de la presse au quotidien, regard d'un chroniqueur politique

Remise des prix

LE DEVOIR DE LA PRESSE ÉTUDIANTE

ENTRÉE GRATUITE > MARDI 28 AVRIL 2015 À 19H

À la Société des arts technologiques, 1201 boulevard St-Laurent, métro St-Laurent

COMPLET

100 ANS

DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DE NOTRE HISTOIRE

17 ET 18 AVRIL 2015

À l'Auditorium de BANQ Vieux-Montréal
535, avenue Viger Est, Montréal
(Métro Berri-UQAM ou Champ-de-Mars)

COLLOQUE À L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE CHAIRE D'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS ATTRIBUÉE EN 1915 À LIONEL GROULX PAR L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Avec la participation de Lynda Baril, Jacques Beauchemin, Yves Beauregard, Éric Bédard, Claude Béland, Robert Comeau, Olivier Côté, Charles-Philippe Courtois, François-Olivier Dorais, Catherine Ferland, Lucia Ferretti, Yves Gingras, Julien Goyette, Patrice Groulx, Karine Hébert, Sophie Imbeault, Micheline Lachance, Mélanie Lanouette, Gilles Laporte, Mathieu Noël, Martin Pâquet, Martin Petitclerc, Pierre Trépanier et Denis Vaugeois

Organisé par la Fondation Lionel-Groulx et l'Institut d'histoire de l'Amérique française

Pour information et inscription : www.fondationlionelgroulx.org

ACTUALITÉS

Le distrait

MICHEL DAVID



Rien ne permet de croire que le premier ministre Couillard a été associé de près ou de loin à la fraude dont est accusé Hans Black, pas plus qu'on ne peut le soupçonner sérieusement d'avoir été complice des malversations reprochées à Arthur Porter.

Le titre dont *Le Journal de Montréal* avait coiffé son article de mercredi avait de quoi le mettre en rogne: «*Une compagnie administrée par Couillard mêlée à une fraude boursière alléguée*». Pour un politicien, peu de choses sont aussi désagréables que de retrouver son nom dans une phase contenant le mot «*fraude*», même s'il n'y est pour rien.

Il n'est pas faux de dire que la compagnie Amorflx Life Sciences, dont M. Couillard a été l'un des administrateurs, avant d'en devenir le président du conseil d'administration, se trouve «*mêlée*» à cette affaire, puisque M. Black était aussi un de ses administrateurs, même si la société d'investissement dont il était propriétaire n'avait aucun lien avec elle.

La poursuite dont il est l'objet au New Hampshire fait état de paiements qui lui auraient été faits par Amorflx et il lui est reproché d'avoir vendu à ses clients des actions de cette entreprise même si ce type d'investissement ne correspondait pas à leur profil. La prudence avec laquelle l'opposition péquiste a repris l'affaire démontre toutefois qu'elle ne se sent pas en terrain très solide.

D'une manière ou d'une autre, M. Couillard en sortira quand même égratigné. En pareil cas, la seule défense possible est de plaider l'ignorance, ce qui n'est pas précisément une qualité recherchée chez un administrateur de société, ni chez un premier ministre. «*Avoir su...*» n'est jamais un argument très convaincant. On se demande encore comment on a pu confier les rênes du CUSM à Arthur Porter, alors que les circonstances de son départ de Detroit auraient dû éveiller la méfiance.

«*Je ne passais pas mes journées à faire des enquêtes sur mes collègues*», a protesté M. Couillard. De toute évidence, le reportage de l'émission *Enquête* qui faisait état des agissements douteux de M. Black aux Bermudes n'a pas beaucoup impressionné le conseil d'administration d'Amorflx puisqu'on s'est contenté de ses explications.

Par la suite, la révocation de son permis de vente de produits financiers par l'Autorité des marchés financiers (AMF) lui a complètement échappé, même si une recherche sommaire sur Internet lui aurait fourni l'information, tout comme les amendes que M. Black a dû verser à l'AMF. Le moins qu'on puisse dire est que M. Couillard n'avait pas de très bonnes antennes. On ose espérer qu'il était moins distrait quand il siégeait au comité de surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

◆ ◆ ◆

Le séjour de M. Couillard en Arabie saoudite avant son entrée en politique de même que ses placements à Jersey ont déjà fait beaucoup jaser, mais on savait finalement assez peu de choses sur les activités de M. Couillard entre sa démission du cabinet Charest en juin 2008 et son retour à l'automne 2012, sinon qu'il s'était associé à un fonds d'investissement privé en santé dans des circonstances qui avaient soulevé de sérieuses questions sur le plan de l'éthique.

Quand il s'est lancé dans la course au leadership, il a annoncé qu'il avait renoncé à toutes ses autres activités professionnelles sans toutefois préciser lesquelles. Outre le conseil d'administration d'Amorflx, on a appris cette semaine qu'il siégeait également à celui de la minière Canadian Ressources, qui a bénéficié récemment d'un prêt de 100 millions d'Investissement Québec.

Cette fois, M. Couillard a appris la nouvelle en lisant le journal. Il a bien reconnu avoir rencontré à leur demande les dirigeants chinois de la compagnie lors de sa visite à Pékin l'automne dernier, mais il ne s'était manifestement pas enquis des suites données au dossier, qui n'avait pas été porté à l'attention du Conseil des ministres.

Sans doute faut-il se réjouir d'un investissement qui assurera la création de 350 emplois en Abitibi-Témiscamingue, mais on peut se demander combien d'autres postes susceptibles de créer de la controverse M. Couillard a occupés durant ses vacances de la vie politique. Son parcours est particulièrement intrigant.

Il n'est pas fréquent qu'un premier ministre s'abaisse à rencontrer les journalistes au «*hot room*» de l'Assemblée nationale, où ministres et simples députés tiennent leurs points de presse, lui préférant généralement un cadre plus solennel. Son indignation était sans doute sincère, mais il a aussi vu le danger de laisser s'installer l'impression d'une absence de réflexe éthique qui pourrait devenir troublante.

M. Couillard n'a accusé personne d'avoir orchestré «*l'effort de démolition*» dont il dit avoir été victime, mais cet épisode ne pourra que renforcer les libéraux dans leur désir de desserrer le contrôle que Pierre Karl Péladeau exerce sur Québec.

mdavid@ledevoir.com

La Cour suprême ferme la porte à la prière dans les institutions publiques

BRIAN MYLES

La Cour suprême a sonné le glas de la prière dans les institutions publiques, mercredi dans une décision unanime visant le maire du Saguenay, Jean Tremblay.

Tel un fumeur, le maire Tremblay devra sortir à l'extérieur de l'enceinte du conseil municipal s'il veut continuer de prier, sur ordre de la Cour suprême.

Selon la Cour suprême, la prière est incompatible avec le principe de neutralité religieuse exigé de l'État et de ses représentants. «*L'évolution de la société canadienne a engendré une conception de cette neutralité suivant laquelle l'État ne doit pas s'ingérer dans le domaine de la religion et des croyances. L'État doit plutôt demeurer neutre à cet égard, ce qui exige qu'il ne favorise ni ne défavorise aucune croyance, pas plus que l'incroyance*», écrit le juge Clément Gascon au nom de ses huit collègues.

Selon le plus haut tribunal du pays, un espace public neutre et libre de pressions des pouvoirs publics en matière de spiritualité protégera et encouragera le multiculturalisme canadien.

La prière du maire Tremblay est en flagrante contradiction avec ces principes, puisqu'elle a pour but «*de manifester et de professer une religion à l'exclusion des autres*», estime la Cour suprême.

Le maire Tremblay ne s'était d'ailleurs jamais caché de ses profondes convictions catholiques. À la veille de l'audition de sa cause au Tribunal des droits de la personne, il avait manifesté sa fierté de se battre pour le Christ. «*Quand je vais arriver de l'autre bord, je vais pouvoir être un peu orgueilleux. Je vais pouvoir lui dire: "je me suis battu pour vous"*», avait-il dit. Le maire fera le point jeudi.

La fin d'une époque

L'arrêt met un point final à une saga qui dure depuis huit ans au Saguenay. Alain Simoneau, un athée, et le Mouvement laïc québécois obtiennent gain de cause sur l'essentiel.

Ils demandaient l'annulation de la prière et le retrait d'une statue du Sacré-Cœur de la salle du conseil de Saguenay.

En l'absence d'une enquête de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJQ) sur la question du symbole religieux, la Cour suprême ne s'est pas prononcée sur cet aspect.

Selon Luc Alarie, avocat de M. Simoneau et du Mouvement laïc, les objets religieux, tels les crucifix et les icônes, ne pourront rester en place bien longtemps dans les enceintes municipales et même à l'Assemblée nationale.

La Cour suprême y va d'une sérieuse mise en garde à ce sujet. «*Si, sous le couvert d'une réalité culturelle, historique ou patrimoniale, l'État adhère à une forme d'expression religieuse, il ne respecte pas son obligation de neutralité*», écrit-elle.

«*Le fait que ces symboles existent depuis des années n'est pas suffisant pour faire disparaître leur caractère religieux*», explique M^e Alarie.

L'avocat invite le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, à retirer le crucifix qui trône au-dessus de son siège. «*Il a l'obligation de maintenir l'ordre et le decorum. Il a aussi l'obligation de s'assurer que l'Assemblée nationale respecte le principe de la neutralité religieuse de l'État. C'est son devoir de s'assurer que l'Assemblée nationale soit neutre*», estime-t-il.

Statu quo à Québec

À l'Assemblée nationale, l'attention s'est portée sur la présence du crucifix au Salon bleu.

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a rappelé que les députés avaient voté pour que ce symbole chrétien demeure sur les lieux. Même s'il n'est pas directement question des signes religieux dans le jugement, la ministre a tenu à réitérer qu'il s'agit d'un «*élément du patrimoine*». Elle estime que le jugement confirme que la défunte charte des valeurs «*allait à l'encontre [...] de ce principe de neutralité de l'État envers les citoyens qui reçoivent des services*».

Françoise David, de Québec solidaire, s'est réjouie du jugement qui met fin «*à une sorte de croisade du maire Jean Tremblay*». Elle s'est dite en faveur du retrait du crucifix du Salon bleu pour qu'il soit placé ailleurs dans le parlement.

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, n'est pas d'accord. «*Je suis fier du passé catholique des Québécois*», a-t-il dit.

«*Ce n'est pas vrai qu'on va renier notre passé en laissant les juges décider à la place de ceux qui font de la politique ce qui est souhaitable pour les Québécois*», a ajouté M. Legault.

Changements à venir

Plusieurs villes ont annoncé leur intention de se plier au jugement et de cesser la récitation de la prière. C'est le cas d'Ottawa, de Lévis et de Louiseville. À Montréal, la prière au conseil municipal a été abolie en 1987 par l'administration de Jean Doré pour être remplacée par un moment de recueillement.

La tradition a été maintenue dans Pierrefonds-Roxboro, où les élus invoquent le «*Dieu éternel et tout puissant*» dans une prière récitée au début du conseil d'arrondissement.

Le maire, Jim Beis, a indiqué qu'il comptait discuter du dossier avec les élus de son arrondissement avant de se prononcer. «*Si on est vraiment obligés de cesser de dire la prière, on va prendre la décision nécessaire. On n'ira pas contre la loi. Mais on n'a jamais eu de plaintes de citoyens à ce sujet*», a-t-il expliqué.

Quant au crucifix qui orne un mur de la salle du conseil municipal de Montréal, il n'est pas près de disparaître, a-t-on indiqué au cabinet du maire Coderre, la Ville de Montréal jugeant que sa présence ne fait pas l'objet du débat en cours.

Avec Jeanne Corriveau et Robert Dutrisac
Le Devoir

Lire aussi · Neutralité «*multi*». Un éditorial d'Antoine Robitaille. **Page A 6**



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La fièvre du printemps

À Montréal, le printemps rime avec Bixi, la fièvre des séries éliminatoires et... les nids-de-poule. Vêtu de son chandail du Canadien, Denis Coderre a enfourché un vélo jeudi pour donner le coup d'envoi de la saison 2015 de Bixi. Mais le maire a dû prendre garde aux nombreux cratères qui parsèment la chaussée de la rue Notre-Dame. L'ouverture de la saison Bixi s'est faite en présence d'une trentaine de personnalités qui avaient été invitées à décorer un vélo à leur goût. Après les difficultés financières, Bixi amorce la nouvelle saison avec 37 386 membres, soit 4000 de plus qu'en 2014.

CAMPAGNE ÉLECTORALE FÉDÉRALE

Jean-François Fortin, seul exclu des débats télévisés

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Il semble que les débats électoraux de cet automne réuniront beaucoup de monde autour de la table, mais au moins un chef ne sera pas de la partie. Le député québécois Jean-François Fortin, qui dirige la nouvelle formation Forces et Démocratie, est le seul leader fédéral n'ayant pas été invité à la rencontre visant à convenir des paramètres des débats télévisés. Il réclame qu'on l'entende.

Le consortium des médias, ce regroupement de télédiffuseurs qui décident entre eux de la formule des débats et de leur composition, a convié les différents partis fédéraux à une rencontre à Toronto. Les trois partis politiques reconnus à la Chambre des communes (Parti conservateur, NPD et Parti libéral) ont été sans surprise invités, tout comme le Parti vert d'Elizabeth May et le Bloc québécois de Mario Beaulieu. Cinq chefs, donc. Mais M. Fortin n'a pas reçu d'invitation. Or, comme celles de M^{me} May et M. Beaulieu, sa formation compte

également deux élus à la Chambre des communes. Il ne comprend donc pas son exclusion et réclame des explications.

«*Selon ce que nous en comprenons, tous les partis représentés à la Chambre des communes auraient vraisemblablement reçu l'invitation du consortium, à l'exception notable de Forces et Démocratie*», écrit au consortium Jean-François Fortin dans un courriel obtenu par *Le Devoir*. «*Nous vous écrivons pour savoir si cette omission résulte d'un simple contretemps dans l'envoi ou si elle est volontaire. Le cas échéant, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les raisons de cette exclusion potentielle des débats, un temps fort de la campagne électorale et, pour beaucoup d'électeurs, l'un des seuls contacts avec les chefs des partis.*»

M. Fortin ajoute qu'une telle exclusion volontaire «*serait d'ailleurs incompréhensible — en termes de démocratie et d'équité — puisque nous satisfaisons aux mêmes critères que le Parti vert du Canada et que le Bloc québécois*».

Une porte-parole du consortium des médias s'est limitée à confirmer qu'une invitation avait été envoyée. Comme le rapportait *Le Devoir*

dans son édition de samedi, le chef libéral Justin Trudeau a fait savoir qu'il demanderait la présence des six chefs fédéraux, dont M. Fortin. La position libérale est qu'un parti ayant une représentation à la Chambre des communes a sa place à la table des débats télévisés. Selon nos informations, le Parti vert et le Bloc partagent cet avis. Seuls le Parti conservateur et le NPD n'ont pas formellement pris position. Forces et Démocratie a été créé dans la foulée de l'élection de Mario Beaulieu à la tête du Bloc québécois.

En entrevue, M. Fortin reconnaît que contrairement au Parti vert ou au Bloc québécois, sa formation n'a annoncé encore aucun autre candidat à l'élection que lui-même et son autre député, Jean-François Larose. «*Mais nous allons en présenter dans toutes les régions du Québec. On va commencer à faire des annonces au cours des prochaines semaines.*» Dans un geste qu'il reconnaît être «*assez symbolique*», M. Fortin entend se rendre à Toronto malgré tout pour exiger d'être entendu par le consortium.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Rappel de petits pots pour enfants Heinz

Ottawa — Le géant de l'alimentation Heinz retire certains petits pots de nourriture pour enfants «Poulet et bouillon», en raison d'un sceau potentiellement défectueux qui entraînerait la détérioration du produit. Le rappel vise les petits pots de 100ml de «Poulet et bouillon», portant le code de péremption 2016SE26 ou 2016DE12, et le code universel des produits CUP 0 571660 7. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) recommande aux parents de vérifier si le produit visé a été acheté — et si c'est le cas, de ne pas le consommer. Si le produit a déjà été donné à l'enfant, l'ACIA recommande de surveiller les signes de maladie tels que maux de ventre, vomissements et diarrhée, et en cas d'inquiétudes, de consulter un médecin. Aucun cas de maladie associé à la consommation de ce produit n'a été signalé jusqu'ici, précise l'ACIA.

La Presse canadienne

Fouille à nu : la famille réclame 380 000 \$

La famille de l'adolescente qui a subi une fouille à nu à l'École secondaire de Neufchâtel poursuit la directrice de l'école, la directrice adjointe et la commission scolaire de la Capitale pour environ 380 000\$. La famille réclame 300 000\$ en dommages exemplaires de la famille, 25 000\$ en dommages punitifs aux deux directrices et quelque 50 000\$ en dommages et intérêts. Un montant supplémentaire de 5000\$ est demandé à la directrice de l'école pour «des commentaires qu'elle a faits avant la fouille et pendant», indique l'avocat de la famille, M^e François-David Bernier. Ce dernier a informé *Le Devoir* que la jeune fille, qui a été transférée dans une école spécialisée, prévoit de changer d'école dès l'an prochain pour réintégrer le système régulier.

Le Devoir

Fusion des organismes du travail en vue

Le gouvernement du Québec dépose un projet de loi pour fusionner tous les organismes du travail et promet des économies aux Québécois. Le projet de loi 42 du ministre du Travail, Sam Hamad, prévoit un guichet unique et un seul tribunal en ce qui concerne les questions liées au travail au Québec. Cette fusion avait déjà été annoncée par le ministre des Finances, Carlos Leitão, dans son récent budget de mars 2015. Le ministre Hamad projette ainsi le regroupement des activités de la Commission de l'équité salariale, de la Commission des normes du travail et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSSST). Le ministre Hamad annonce des économies de 15 millions d'ici trois ans.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

Les policiers du SPVM ont une fois de plus dû intervenir à l'UQAM, mercredi.

Des étudiants de Concordia interpellent leur recteur

La police intervient à l'UQAM lors d'une levée de cours mouvementée

LAURA PELLETIER

Des étudiants de l'Université Concordia ont «occupé» durant trois heures le pavillon de l'administration de leur université, mercredi matin, comme l'ont fait leurs comparses de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université Laval la semaine dernière. Une cinquantaine d'étudiants étaient présents, selon la direction. La moitié d'entre eux ont manifesté devant le pavillon de l'administration, alors que l'autre moitié des étudiants sont montés au huitième étage, où se trouvent les bureaux du rectorat. «Ils ont demandé à un employé de l'université de dire au recteur, M. Alan Shepard, qu'ils souhaitent le rencontrer quelques minutes. Lorsque M. Shepard a eu le message, les manifestants avaient quitté les lieux», indique la porte-parole de l'Université Concordia, Christine Mota. Dans un communiqué publié en matinée, les manifes-

tants indiquaient qu'ils dénoncent les «expulsions politiques» à l'UQAM et demandent à leur recteur de faire de même. Ils critiquaient également les mesures d'austérité du gouvernement libéral «qui impose des coupes aux universités.» Les étudiants de Concordia ont pris eux-mêmes la décision de quitter le 8^e étage, indique M^{me} Mota. Les gardiens de sécurité de l'Université Concordia n'ont pas eu à intervenir. Des policiers à l'UQAM En milieu d'après-midi, une opération de levée de cours a tourné au vinaigre à l'UQAM. «Un individu a appelé la police» alors que se déroulait «une altercation entre deux individus», a indiqué au *Devoir* un relationniste du Service de police de la Ville Montréal (SPVM). Il s'agissait en fait du photjournaliste Maxime Deland et d'un manifestant masqué. M. Deland rapporte que la tension a monté lorsque des agents

de sécurité de l'UQAM ont «bloqué la porte de la classe dans laquelle les étudiants souhaitaient pénétrer». La moitié du groupe d'une vingtaine d'étudiants masqués a alors été repoussée par les agents de sécurité, et l'autre moitié s'en est prise au journaliste. «Un manifestant m'a arraché mon appareil photo et l'a projeté au sol. J'ai reçu le boîtier de mon appareil en plein visage, ce qui m'a coupé dans le front.» Le SPVM indique qu'il n'y a pas eu d'arrestations, mais qu'une enquête est en cours et que la police détient des éléments qui devraient permettre d'identifier l'agresseur. A quelques pas de là, au cégep du Vieux-Montréal, les étudiants étaient réunis en assemblée générale pour reconduire la grève ou y mettre fin. Un vote secret, dont les résultats n'avaient pas été dévoilés au moment d'écrire ces lignes, a été organisé en soirée.

Le Devoir

COURSE AU PQ

La partie n'est pas gagnée, scandent les adversaires de PKP

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Les membres du Parti québécois sont plus divisés qu'il n'y paraît. Le favori de la course à la direction, Pierre Karl Péla-deau, échouera à mettre la main sur au moins 50% des votes le 15 mai, ce qui nécessitera la tenue d'un deuxième tour de scrutin, sont persuadés Bernard Drainville, Martine Ouellet et Alexandre Cloutier. Le député de Rosemont, Jean-François Lisée, avait pourtant donné gagnant PKP. «Cette course est terminée», avait-il dit il y a un mois et demi. Aurait-il eu tort? «Si vous pensez que, le soir du vote, cela va être un résultat comme celui que vous voyez dans les sondages depuis des mois, oubliez ça», a déclaré le député de Marie-Victorin, Bernard Drainville, lors d'une conférence de presse mercredi. Pour preuve, il pointe des sondages internes. M. Drainville a été appelé à commenter le sondage Léger-*Le Devoir* publié dans notre édition de samedi. Avec 9% des intentions de vote, il figurait au troisième rang, derrière Pierre Karl Péla-deau (59%) et Alexandre Cloutier (13%). Martine Ouellet et Pierre Céré obtiennent l'appui de respectivement 4% et 1% des sympathisants. M. Drainville a discrédité les coups de sonde effectués auprès de soi-disant «sympathisants» du PQ, dont la vaste majorité ne votera pas en vue de l'élection du successeur de Pauline Marois à la tête du PQ en mai. «Ils prennent 1000 personnes, ils identifient 200 sympathisants péquistes et ils élisent le chef à partir de cet

échantillon. Depuis des mois, les sondages élisent le prochain chef — c'est toujours le même qui sort en premier — avec un échantillonnage de 10 ou 15 membres [du PQ]. C'est ça qu'on fait. Ben, ce n'est pas ça qui va se passer», a-t-il promis à la veille du troisième débat officiel des cinq candidats à la chefferie du PQ. **Date limite** Les équipes des différents candidats mettaient les bouchées doubles afin de faire le plein de nouveaux membres au cours des derniers jours. Les sympathisants du PQ avaient jusqu'à mercredi pour acheter une carte de membre du PQ, assortie d'un droit de vote au scrutin de mai. En «blitz», l'équipe de PKP a notamment envoyé une salve de textos en début de semaine aux personnes qui ont inscrit leurs coordonnées sur son site Web. «Encore deux jours pour convaincre votre famille et vos amis de voter PKP! [...] Merci! Chaque vote compte», était-il écrit. L'entourage de M. Péla-deau dit être derrière la vente de plus de 10 000 cartes de membres du PQ. Si c'est le cas, il serait sacré grand champion du recrutement. D'autres candidats n'en croient pas leurs yeux. De leur côté, ils auraient réussi à convaincre moins de 2000 personnes chacun à adhérer au PQ. Le PQ ne rééditera pas l'exploit de la course de 2005, qui s'est soldée par l'élection d'André Boisclair. Le parti comptait environ deux fois plus de membres comparativement à aujourd'hui: 140 000 membres (2005) contre 70 000 membres (2015), selon des données non officielles.

Le Devoir

INDÉPENDANCE DU QUÉBEC

Cloutier veut fournir des réponses pour contrer la peur

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire à Québec

Le candidat à la chefferie du Parti québécois Alexandre Cloutier veut changer la façon de concevoir le programme péquiste qui devrait définir non seulement les actions d'un gouvernement provincial, mais aussi englober dans le détail les politiques du Québec devenu un pays indépendant. «Les gens veulent savoir qu'est-ce qui va arriver après l'indépendance du Québec, en quoi ça va changer leur vie, a expliqué au *Devoir* Alexandre Cloutier, qui était accompagné de Véronique Hivon. On a cette responsabilité-là d'aller à un niveau de détail qu'à mon point de vue, on n'a jamais atteint.» «La peur va toujours rester l'argument principal contre le projet



ANNIK MH DE CARUFFEL LE DEVOIR

Alexandre Cloutier souhaite «refonder» le programme du PQ.

indépendantiste, a souligné le député de Lac-Saint-Jean. Le meilleur argument contre la peur, ça reste de trouver des réponses.» «Les Québécois ne veulent pas donner de chèque en blanc. La population québécoise nous demande de la précision», a fait valoir le candidat. Selon Véronique Hivon, «les jeunes générations, elles ont be-

soin de se faire illustrer le pays [...] de comprendre c'est quoi le visage qu'on va donner au pays du Québec.» Le programme «refondé» du PQ comprendra un volet «bleu pâle» (la province) et un volet «bleu foncé» (le pays). Tous les enjeux majeurs auxquels est confronté un pays souverain seraient abordés concrètement:

affaires étrangères, défense, transports, changements climatiques, recherche, télécommunications, etc. Historiquement, le PQ avait évité de définir précisément les orientations politiques d'un Québec souverain, surtout sous l'angle gauche-droite, parce qu'il affirmait rassembler des gens de diverses tendances. Cette réserve n'est plus de mise. «Les gens ont soif d'un projet de société», estime Véronique Hivon. Le PQ est et demeurera progressiste, a ajouté Alexandre Cloutier. «L'indépendance, c'est une manière formidable de pouvoir avoir notre pleine liberté comme peuple, de s'émanciper complètement. Mais c'est aussi un moyen extraordinaire d'atteindre des objectifs collectifs et individuels», a avancé la députée de Joliette.

Le Devoir

Terrorisme : deux jeunes Montréalais arrêtés

Deux jeunes Montréalais soupçonnés d'avoir planifié une attaque terroriste ont comparu à Montréal mercredi et resteront détenus par mesure préventive au moins jusqu'à lundi. La procureure du gouvernement fédéral Lyne Décarie n'a pas voulu comment davantage les preuves déposées contre les suspects, El Mahdi Jamali et Sabrine Djaermane, tous deux âgés de 18 ans, qui ont été arrêtés mardi. M^e Décarie réclamera la signature d'un engagement à ne pas troubler l'ordre public, qui imposerait des conditions sévères aux jeunes adultes. Aucune accusation ne pèse contre eux pour l'instant, mais une enquête est cours. Dans les dernières semaines, deux autres Montréalais ont accepté de se soumettre aux conditions de l'engagement à ne pas troubler l'ordre public.

La Presse canadienne



À la veille du Jour de la Terre, *Le Devoir* publie une édition spéciale **Planète verte**.

De la première à la dernière page, nos reporters décortiquent les enjeux environnementaux.

POUR LE TEXTE ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR

À LIRE SAMEDI

Culture

Ces artistes qui s'engagent.

Par Caroline Montpetit

Perspectives

Sommet de Paris : les changements climatiques au cœur de pénibles tractations.

Par Alexandre Shields

Livres

Écocritique : un nouveau champ d'études en littérature.

Par Catherine Lalonde

ÉDITORIAL

LA COUR SUPRÊME ET LA PRIÈRE

Neutralité « multi »

On doit se réjouir du dénouement de la saga de la prière en Cour suprême. Le maire de Saguenay, Jean Tremblay, en mission pour le Christ jusque dans ses fonctions, devra cesser de mêler sa religion aux affaires de son État municipal. Toutefois, on peut craindre que ce jugement de la plus haute cour imprime à la Loi sur la neutralité de l'État en préparation à Québec son penchant multiculturaliste.

Si, dès 2006, Jean Tremblay avait accepté le compromis proposé par le citoyen Alain Simoneau et le Mouvement laïque (MLQ) — tenir un moment de silence, comme au Salon bleu —, on se serait évité une saga judiciaire autour de la prière au conseil municipal. Le pieux maire se serait évité une défaite totale devant le plus haut tribunal de la fédération. Dans sa réaction, ce jeudi, espérons qu'il sera capable d'assez de hauteur pour s'empêcher de conspuer — à sa façon « peu catholique » — les juges, comme il l'a fait récemment avec les « écologistes » et autres « intellectuels ».

Cette « saga » n'aura pas été totalement vaine, il faut le reconnaître. En rejetant la prière du maire Tremblay, la plus haute cour a fait évoluer sa pensée. Elle qui semblait placer la liberté religieuse au-dessus de tout, elle a, comme rarement dans le passé, insisté sur l'importance d'une « neutralité réelle » de l'État. Face à la Cour d'appel qui avait permis à Jean Tremblay et à ses élus de faire leur prière en invoquant une « neutralité bienveillante » ainsi que l'importance de perpétuer les traditions, la Cour suprême tranche: il s'agit là d'une « utilisation des pouvoirs publics par le conseil dans le but de manifester et de professer une religion à l'exclusion des autres ».

Même si les « suprêmes » sont souvent presque aussi difficiles à interpréter que les pythies antiques, certains éléments de l'intense débat sur la charte des valeurs de 2013-2014 semblent s'éclaircir. Contrairement à ce que prétendait Jean Tremblay, la neutralité réelle de l'État n'implique nullement une obligation d'incroyance. Au reste, l'État ne devrait favoriser ni défavoriser aucune croyance, « pas plus que l'incroyance », a insisté le tribunal à plusieurs reprises.

Ce jugement permet-il toutefois de penser qu'une charte comme celle mise en avant par l'éphémère gouvernement Marois passerait le fameux « test » de la Cour suprême? Plusieurs de ses éléments recouperaient sans aucun doute la notion d'« obligation de neutralité de l'État » développée par le juge Clément Gascon dans son jugement. Même celui sur la prohibition des signes religieux chez les employés de l'État, chère à M^{me} Marois et à M. Drainville? Rien n'est moins sûr. La Cour évite habilement de se pencher sur les symboles religieux (ce qui réjouira ceux qui, comme le premier ministre Couillard, préfèrent que le crucifix reste au Salon bleu). Mais entre les lignes, on peut percevoir plusieurs indications qui conduiraient à un rejet de la prohibition des signes religieux. L'obligation de neutralité comprend par exemple, selon la Cour, la promotion de la diversité et du multiculturalisme. Elle insiste: « La neutralité est celle des institutions et de l'État, non celle des individus. »

C'est influencé par ce jugement des suprêmes que le gouvernement Couillard rédigera sans doute sa loi tant attendue sur la neutralité religieuse. On risque de passer à côté de la solution républicaine dans son esprit et interculturaliste dans son principe que les Québécois auraient voulue. Mais ainsi va la vie dans une fédération où la mécanique du pouvoir est judiciarisée à l'extrême. Au lieu de faire de la politique, de se faire élire et de mettre fin à la pratique de la prière, les militants laïques sont allés devant les tribunaux, lesquels ont donné trois réponses totalement distinctes; diffèrent que vient trancher (de manière habile, certes) une cour nommée exclusivement par le gouvernement central à partir d'une charte à laquelle les Québécois n'ont jamais formellement adhéré.

NARENDRA MODI AU CANADA

Communions atomiques

Stephen Harper et le premier ministre indien Narendra Modi, en visite officielle au Canada, sont faits pour s'entendre. Deux idéologues de droite, républicains dans le sens américain du terme, plutôt allergiques aux programmes sociaux, apôtres d'un État aminci au service de la croissance néolibérale. Si M. Modi était passé par Québec, il aurait aussi trouvé un ami en Philippe Couillard.

Après avoir atterri à Ottawa, M. Modi a plutôt décidé de se rendre, ce qui est logique, à Toronto et à Vancouver, où se trouve l'essentiel de la diaspora d'origine indienne qui compte un peu plus d'un million de personnes. M. Harper l'a suivi partout en espérant que la popularité de son homologue auprès de la diaspora rejallira sur lui aux élections fédérales de l'automne prochain...

Couronné au scrutin général indien de mai 2014, M. Modi est un as du marketing politique. Autoritaire et charismatique, il a bâti autour de sa personne une aura d'efficacité, promettant de remettre de l'ordre dans l'économie, mise à mal par le gouvernement sortant du Parti du Congrès qui, miné par les scandales de corruption, avait carrément perdu la boussole. Les attentes sont immenses à son égard. Dix millions d'Indiens entrent sur le marché du travail chaque année. Mais les emplois n'y sont pas.

Le Canada est le 15^e pays que visite M. Modi depuis son arrivée au pouvoir, il y a moins d'un an. Pour progresser, l'Inde continue d'avoir grand besoin d'améliorer ses infrastructures, notamment dans le secteur énergétique. Au-delà des affinités politiciennes, le nucléaire est au cœur du rapprochement indo-canadien. En fait foi le contrat d'achat d'uranium signé mardi entre le Canada et l'Inde pour l'approvisionnement des centrales indiennes.

Un accord qui soulève d'importantes questions, compte tenu du fait que l'Inde n'est pas signataire du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. En 1974, l'Inde avait utilisé le plutonium d'un réacteur Candu pour tester sa première bombe, refroidissant durablement les relations entre les deux pays. Ce précédent historique aurait dû inciter M. Harper à plus de prudence.

Si populaire qu'il soit, M. Modi demeure du reste un homme controversé — pour les vilains sentiments antimusulmans qui l'animent. Il défend une conception religieuse de l'identité indienne: n'est pas vraiment indien qui n'est pas hindou. Il a longtemps été ostracisé par l'Europe, les États-Unis et le Canada pour son rôle présumé dans des pogroms antimusulmans commis en 2002 alors qu'il était le chef du gouvernement de l'État du Gujarat. Ils l'ont tous réhabilité quand il est devenu évident qu'il serait élu premier ministre. L'homme d'affaires en lui, les bras grands ouverts à l'investissement étranger, a biffé le passé.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Enfin, le printemps !

Guilleret, en cette première vraie journée de printemps, je m'en allais chercher mon exemplaire du dernier VLB sur Nietzsche, 666, *Friedrich Nietzsche. Dithyrambe beublique*, à la librairie Le Port de tête. Toujours est-il que mon attention fut requise par une forte activité de va-et-vient de véhicules de police autour de la place Gerald-Godin. Il y avait là plusieurs dizaines de policiers en habit de combat et des jeunes « version avec des fleurs dans les cheveux » avec des accordéons, des musiques à bouche et autres ruine-babines du même genre dans les mains, qui s'étaient agglutinés au centre de la place en dansant sur des rythmes printaniers. [...]

A un moment donné, le vent a tourné, le goût de l'air n'a plus été le même, ni le son des pas. Ça s'est mis à brasser et ça débuté tout d'un coup. Comme dans le clip de Jean Leloup quand il chante *Paradis City*. Tu te mets à bouger de par toi-même comme si quelque chose d'autre que ton cerveau venait de t'envoyer un message. Tu dances. Comme une espèce de *set carré* (rouge) familier. Les policiers d'un bord, les jeunes de l'autre.

Dans un entretien récent, Jacques Parizeau disait que les jeunes étaient l'avenir du Québec. Il a raison. On a mis quelqu'un au monde. Il faudrait peut-être l'écouter. Ce n'est pas seulement beau dans une chanson. Bon printemps 2015!

Alain Petel
Le 13 avril 2015

Vivement le retour au crayon

C'était à l'époque où les calculatrices faisaient leur apparition dans les cours de mathématiques. Je surveillais un examen de mathématiques en troisième secondaire lorsque, m'arrêtant devant un élève qui s'appêtait à utiliser sa calculatrice pour une opération simple, je lui demandai s'il connaissait la réponse. « Oui, me répondit-il, mais je veux juste vérifier sur ma calculatrice. » Mais, au lieu de peser sur 8 X 7, comme la question était posée, il appuya sur 8 X 9. Il indiqua donc comme réponse 72, alors qu'il savait pertinemment que c'était 56. Nous n'en étions qu'aux balbutiements de la technologie moderne en classe...

Aujourd'hui, le décor a bien changé, les jeunes entrent en classe munis de leur portable et de leur cellulaire, à tel point qu'on est en voie de se demander si la présence de l'enseignant est toujours de mise et, si oui, quel est son rôle puisque la concentration de plusieurs de ses élèves est carrément attirée par leur écran, bien loin du sujet du cours.

On aura beau alléguer que l'école doit suivre la modernité, il n'en demeure pas moins qu'elle a toujours comme objectif premier de communiquer des connaissances aux élèves. Et ça se réalise entre un enseignant et ses élèves.

Il est plus que temps qu'un coup de barre soit donné dans nos écoles et que tous ces bidules électroniques soient lais-

sés dans les casiers des élèves... et vivement le retour au bon vieux crayon!

Henri Maréneau
Québec, le 14 avril 2015

Le Stade et son toit

Aux utilisateurs du Stade, Je ne vois pas comment sortir le Stade d'une situation voulue politiquement.

L'infrastructure: vu que les informations récentes, confortées par des spécialistes agréés, permettent la mise en œuvre d'une solution rétractable (type solution originale) avec un financement simple PPP. La seule solution réalisable est alors une toiture fixe et mobile. Les arguments financiers ne doivent pas conduire au choix d'une toiture fixe non ouvrable (type hangar). Avec le choix d'une solution rétractable, le sport amateur, scolaire, communautaire et professionnel pourrait être amélioré par des vocations secondaires, d'où usage bénéfique pour la jeunesse.

Les vocations commerciales pourraient soutenir les vocations sportives, tel que l'ont exprimé les Québécois dans le rapport brillamment élaboré par M^{me} Bissonnette lors d'une vaste consultation à travers la province produite le 28 novembre 2011.

Toujours selon les consultations, le Stade olympique est un repère identitaire pour Montréal et l'ensemble du Québec. Il évoque la fierté, l'audace, la beauté de l'architecture. Il représente bien la ville de Montréal, le Québec, ici et à l'étranger. Roger Taillibert
Le 15 avril 2015

LIBRE OPINION

Le drame de l'UQAM

PIERRE LALONGÉ

Chargé de cours retraité de l'UQAM

Ces jours-ci, il se dit des choses exécrables qui visent à démolir l'image de l'UQAM dans les pages de certains journaux. Je crois que plusieurs journalistes, pigistes et reporters profitent des manifestations et des situations troubles pour casser des blocs de sucre sur la tête des étudiants de l'UQAM et chercher à démolir l'institution. On dit même que les gens devraient éviter de s'inscrire dans cet établissement où ne se regrouperaient que des fauteurs de troubles et des anarchistes.

L'UQAM, comme le Québec, est une société; on y retrouve des gens de la droite, du centre et de la gauche. Comme au Québec il y a des extrémistes, des marxistes et des fauteurs de troubles. Certains aiment les conflits et d'autres les fuient et les évitent à tout prix.

Beaucoup de gens oublient qu'il y a 44 000 étudiants dans cette université, plus que certaines villes au Québec, et il s'y trouve des gens qui ont des convictions disparates. L'extrême gauche et l'extrême droite s'y côtoient.

Oui, la démocratie étudiante est malade à l'UQAM, parfois on cherche à imposer ses idées aux autres, plus par conviction et

maladresse que par manque de respect. Les assemblées interminables, des quorums non représentatifs et les votes de grève à main levée sont des exemples de failles démocratiques. Ce n'est pas l'entêtement du ministre de l'Éducation à ne pas vouloir reconnaître certains droits aux associations étudiantes qui aidera à assainir la situation. Est-il nécessaire de rappeler que tous les droits des travailleurs, dont le droit d'association et de grève, ont été obtenus dans le même contexte?

Je doute que les manifestants cagoulés soient tous des étudiants. J'ai enseigné à l'UQAM pendant des années et jamais je n'ai éprouvé de la peur ou ressenti des menaces dans mon travail. Oui, il y a eu des grèves, du bruit dans les corridors. Oui, on a ouvert la porte de ma classe pour me demander de mettre fin à mon cours. Oui, j'ai concédé, dans le calme et en expliquant à mes étudiants que l'on allait reprendre les contenus non enseignés.

L'UQAM est une université majeure avec un des plus grands nombres d'étudiants, elle est située au centre-ville, c'est l'établissement universitaire qui possède le moins de gazon au Canada. L'endroit se prête bien au départ de manifestations. L'UQAM attire plus que les autres établissements une clientèle provenant de diffé-

rents milieux populaires, ouvriers et bourgeois. Je me souviens de certains étudiants pour qui une dépense de 5\$ déstabilisait leur budget. Je ne crois pas que l'on vive cela dans les autres universités. La plupart des étudiants ne sont pas des fils à papa et ne sont pas bien nantis. J'ai un jour demandé à mes étudiants de lever la main s'ils possédaient une voiture. 42 étudiants sur 47 n'en avaient pas.

Il y a à l'UQAM plus d'étudiants pauvres que dans les autres universités et ils cherchent à améliorer le monde. Ce sont des idéalistes et cela les honore. Ils ont le courage de dénoncer l'inacceptable, mais ils s'y prennent mal. Ils ne comprennent pas que l'on ne comprend pas et que l'on ne dénonce pas la situation et les intentions politiques du gouvernement Couillard. J'ose prétendre que tous les économistes de ce gouvernement sont de droite.

L'UQAM a formé et diplômé des milliers d'étudiants chaque année et leurs diplômes n'ont pas été attribués par complaisance. Les étudiants ont travaillé fermement et étudié avec énergie pour les obtenir. Ne démolissons pas ce qu'ils ont fait. L'acharnement de certains chroniqueurs dans les journaux n'est que du sensationnalisme ou une vision d'une certaine droite pour qui rien, jamais, ne doit changer.

IDÉES

EXTRAIT

Quand l'appel au pays tombe à plat

L'écrivain est sensible plus que d'autres à la désaffection du français en langue de bois

JEAN LAROSE

Professeur honoraire à l'Université de Montréal et écrivain
Le texte qui suit est un extrait d'Essais de littérature appliquée (Boréal), qui vient de paraître.

Certains événements fous déchirent la trame du temps. La soirée des élections d'avril 2014 a produit un tel effet de brèche. Soudain, il s'agit d'Histoire. On retrace en entier le chemin qui finit là. On croit découvrir ce que le Parti québécois aura été dans l'histoire. Cruel futur antérieur — et c'est comme un amour finalement dé trompé, une illusion dissipée, un vertige rassisi, le coup de lucidité que donne la déconvenue d'un espoir qui n'a pas été comblé.

Je me rappelle. J'avais vingt-trois ans. Il devait être six heures du matin. Il faisait très froid, et la rue Sherbrooke près du parc Lafontaine était absolument déserte — à l'exception d'un unique passant que je vis venir de loin, que je croisai, que je reconnus : c'était René Lévesque, tête nue, mal boutonné. Il n'avait pas l'air beaucoup plus solide que moi dans le petit matin. C'était en 1972. Il n'était même plus député et traversait politiquement un désert semblable à cette

Une révolution qui rate, et c'est qu'on aura eu tort d'y croire

La voix de René Lévesque était alors le Québec tel qu'il devait bientôt advenir. Cette voix que dans mon enfance j'avais par la télévision connue fluette, éraillée, à la fois époumonée et chuchotante, il l'avait soudain retrouvée forte et nette ! On a parlé de miracle. Il y aurait un livre à écrire sur la voix de René Lévesque prenant soudain vigueur en cet âge de la parole où tant de taciturnes, de muets et de refoulés se sont mis à parler d'abondance. Cette voix nouée de cicatrices, où trépiginaient tant d'impatience, déployait dans ses discours une éloquence sans exemple en langue française. Lévesque s'exprimait sans fautes et pourtant, dans ses longues phrases, les incidentes et les subordonnées faisaient tant d'ambages et de sparages avant de rattraper la principale qu'encore aujourd'hui son pouvoir de séduction reste mystérieux pour un



Pauline Marois s'adressant aux militants péquistes le soir du 7 avril 2014, après sa défaite.

Français. Il discourait en langue québécoise de ce temps-là, le français de désir — celui de la poésie québécoise jouant ses chances de génie. Son énergie projetée, qui s'accordait aux règles de la langue tout en désaccordant sa tradition d'éloquence, réussissait magistralement à faire désirer. Elle était le désir fait parole de transformation — du Canadien français en Québécois. Du fait qu'un tel homme existait, on avait plus de plaisir à vivre ici.

Je repense à ce lointain matin d'hiver... Après quelques pas, je m'étais retourné. Le grand homme tanguait sur le trottoir glacé vers un avenir hasardeux. Une révolution qui rate, et c'est rétrospectivement qu'on aura eu tort d'y croire.

Le soir du 7 avril 2014, c'est l'affligeant contraste avec cet âge de la parole qui donne

aux discours des chefs souverainistes un air de fin d'époque. Soi-disant défenseurs de la langue française, ils se montrent pitoyablement incapables de l'illustrer. Ils bafouillent à grands cris — d'autant plus véhéments qu'ils n'ont visiblement pas prévu quoi dire dans la défaite, pourtant prévisible. Ils ont perdu les élections, cela arrive. Mais il devient soudain manifeste qu'ils ont aussi, et depuis longtemps, perdu autre chose : la langue qui crée la foi. Elle s'est pétrifiée dans leur bouche en langue de bois — il nous faut un pays ! —, cris puérils — on l'aime, le Québec ! —, en répétitions stériles — Pauline, elle aime les Québécois, il faut défendre le français ! Pour paraphraser amèrement René Lévesque, je n'aurais jamais cru que je pouvais avoir aussi honte d'être Québécois.

LA RÉPLIQUE › MÉDECINE

« Nous mourrons tous dans la soixantaine », vraiment ?

Monsieur le scientifique en chef ignorerait-il par hasard que les maladies ont une histoire ?

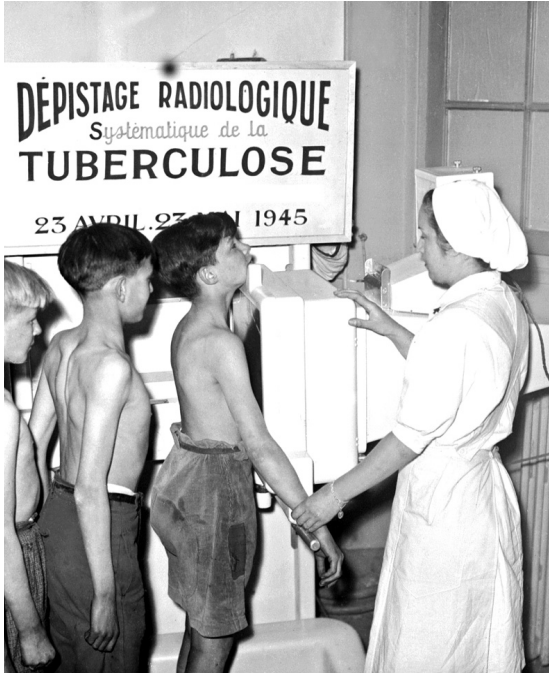
JACQUES DUFRESNE

Éditeur de l'Encyclopédie de l'Agora (agora.qc.ca) et du portail Homo Vivens (homovivens.org)

Nous mourrons tous dans la soixantaine si nous cessons de consommer des médicaments antihypertenseurs et anticholestérol. C'est le pronostic que le journaliste Claude Lafleur attribue au docteur Rémi Quirion dans un article récent. Au sujet de la tuberculose, on attribue aussi à M. Quirion les propos qui suivent : « Une maladie infectieuse contagieuse qui semait la terreur chaque fois qu'une personne, souvent jeune, développait une infection pulmonaire — la fameuse crainte de se retrouver en sanatorium ! Combien de destins bouleversés pour des jeunes cloués au lit pendant des mois, voire des années. Il a fallu des décennies d'intenses recherches pour finalement concevoir des vaccins et des antibiotiques efficaces pour la contrer, dans les années 1950. »

Vraiment ? René Dubos n'a-t-il pas démontré vers 1950 que la médecine, la streptomycine en particulier, n'avait eu qu'une influence négligeable sur la courbe du déclin de la tuberculose ? (Quest: *Reflections on Medicine, Science and Humanity*, René Dubos et Jean-Paul Escande, New York, 1979, p. 38)

En Occident, cette maladie mourait de sa belle mort depuis 100 ans. Cette découverte marqua le début de cette critique de la médecine que M. Quirion réduit à des croyances, mot qui dans le contexte québécois actuel est une allusion à une certaine secte de la région de Joliette. L'OMS fait sans doute partie de cette « secte » puisque dans un rapport qu'elle a publié en 1997, elle présente la confiance exagérée dans le BCG (vaccin), comme l'une des causes de l'échec de la lutte



AGENCE FRANCE-PRESSE

L'histoire de la tuberculose serait celle de la plupart des maladies les plus mortelles.

contre la tuberculose.

Monsieur le scientifique en chef ignorerait-il par hasard que les maladies ont une histoire, largement indépendante de l'effet de la médecine sur elle ? Dans un article paru dans la *New York Review of Books* du 9 novembre 1978, Richard C. Lewontin, après avoir repris à son compte la thèse de Dubos sur la tuberculose, n'hésite pas à écrire : « L'histoire de la tuberculose, c'est celle de la plupart des maladies les plus mortelles du XIX^e siècle. La coqueluche, la fièvre

LE DÉCLENCHEUR

« [Le scientifique en chef, Rémi Quirion] se dit surpris par le courant antimédecine qui existe encore de nos jours. En boutade, il lance : "Certaines personnes considèrent que les médicaments sont néfastes pour la santé, que ce sont même des poisons... Mais enlevez les antihypertenseurs et les anticholestérols et on va tous recommencer à mourir dans la soixantaine !" Pour lui, il est indéniable que les vaccins et les antibiotiques marquent un formidable progrès dans l'amélioration de la santé. Hélas, bon nombre d'entre nous ont oublié ce qu'était la vie avant leur apparition. » — *Le scientifique en chef en appelle aux chercheurs*, *Le Devoir*, 11 avril 2015.

scarlatine, la rougeole, toutes avec un taux de mortalité de 1000 par un million d'enfants, ont connu un déclin constant, sans qu'on ait observé le moindre effet de la découverte d'un agent causal, d'une immunisation ou d'une chimiothérapie. La seule exception fut la diphtérie, dont le déclin a commencé en 1900 lorsqu'on eut recours à l'antitoxine. Elle fut éradiquée aux États-Unis cinq ans après le lancement de la campagne d'immunisation. » Je n'en conclurai pas que le vaccin contre la rougeole est inutile. Je ne fais pas ici un plaidoyer contre la vaccination, mais pour la science.

Aussi grossier que faux

Revenons à la mort dans la soixantaine : « Enlevez les antihypertenseurs et les anticholestérol, et on va tous recommencer à mourir dans la soixantaine ! » Le ton de la boutade ici n'excuse

L'appel au pays tombe à plat, grand mot sans écho parce que sans mémoire du désir qui fut au commencement du mouvement de libération. Rauque aphasie du discours souverainiste soudain sensiblement au bout du rouleau. Aboiement terrifié contre la nuit qui approche, vociférante impuissance à créer l'enchantement. Des spectres à la langue morte. Où est donc passé le français de désir ? Oui, ce soir-là, l'impuissance des leaders à donner vie aux mots fait brèche dans le sépulcre blanchi du souverainisme, révèle que la défaite électorale sanctionne la nécrose déjà ancienne du mouvement.

Enfin, Philippe Couillard parla. Et le contraste fut si fort qu'on comprit non seulement que le meilleur avait gagné, mais que la langue française avait changé de bord. Les Québécois auront un premier ministre capable de parler français sans se croire obligé de faire des fautes pour faire peuple.

Parce qu'il vit de la langue et qu'il la fait vivre — « *he is the one by whom the language lives* » (Brodsky) —, l'écrivain est sensible plus que d'autres à sa désaffection en langue de bois. De son travail quotidien et de la longue tradition où il aspire à prendre place, il a appris que la langue poétique, la langue littéraire, la langue symbolique — français de désir, français de culture, français de liberté — peut seule communiquer pleinement l'expérience humaine. Son « *Je me souviens* » pour ainsi dire professionnel lui permet mieux qu'à d'autres, et plus douloureusement, de remarquer que dans l'histoire du mouvement pour l'indépendance du Québec, le recul du français de désir coïncide avec le triomphe illusoire qui nous a fait régresser du projet — nous avons un pays à construire — à l'autosatisfaction — on est beau comme on est. L'appel au dépassement historique se rengorge en complaisance lyrique pour l'identité québécoise telle quelle. Ainsi s'explique peut-être l'absurde contradiction qu'au Québec, dans les médias, et jusqu'au sommet de l'État, la défense de la langue française s'accompagne d'une parfaite indifférence au parler tout croche, au parler n'importe comment, en somme à ce français aliéné contre quoi les Miron, les Godin — toute une époque de notre culture — et René Lévesque lui-même s'étaient dressés. Français de désir, français de culture, français de mémoire, c'est le même, et c'est aussi le français de la liberté. Le projet national fut porté par l'amour de la langue transmis jusqu'à nous pendant deux siècles de résistance à l'anglais, mais c'est le souverainisme progressiste du Parti québécois qui a rétabli notre francophonie dans son héritage des Lumières.

rien. C'est là, et je pèse mes mots, un recours à la rhétorique de la peur aussi grossier que faux. Les ignorants, dont je suis, qu'avec condescendance vous voulez initier à la science, vous demandent en chœur, Monsieur le Scientifique en chef, de citer vos sources sur la question de la mort dans la soixantaine. Autre question : Quel cas faites-vous du consensus parmi vos collègues selon lequel on n'a jamais démontré que les statines (anticholestérol) ont un effet tangible sur le taux de mortalité ? Vous devez savoir aussi que cette démonstration est également à faire pour tes antihypertenseurs dans l'hypertension bénigne.

Vous voulez organiser un forum pour expliquer à « monsieur et madame Tout-le-Monde » comment fonctionne la science médicale ? Vous présiderez sans doute ce débat ? Si vous devez le faire dans l'esprit des propos rapportés dans *Le Devoir*, je vous conseille de vous réfugier dans le silence et de faire appel aux lumières d'Émilie Corriveau. Elle signe dans le même *Devoir* du 11 avril un article sur le VPH beaucoup plus scientifique que vos propos.

Je réclame un forum sur un autre sujet : la vraie prévention de la mortalité prématurée passe d'abord par le statut économique, éducationnel, environnemental, occupationnel et social, suivi du mode de vie qui en dépend largement, et non pas de pilules dites préventives prescrites « à vie » à des bien portants pour le grand bonheur des actionnaires des mondiales du médicament. On sait que le « Big Pharma » influence indûment — pour être poli — une bonne partie de la réglementation du médicament, de la formation des médecins, de la recherche clinique, des institutions médicales, des revues savantes et de la conception de la santé et, en conséquence, du savoir médical et pharmaceutique.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (rechercheurs photos), **information générale** : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Bélisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazelli (reporters), **information politique** : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre), **information culturelle** : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), **information économique** : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre), **information internationale** : Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre), **section art de vivre** : Diane Prémont (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Loïc Hamon (cahiers spéciaux), **équipe internet** : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants), **correction** : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; **soutien à la rédaction** : Amélie Gaudreau (secrétariat), Laura Pelletier et Arnaud Stopya (commis), **DOCUMENTATION** Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec), **PUBLICITÉ** Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétariat), **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis, **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique), **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock, **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

Un marché noir pour des bains dans des CHSLD

JESSICA NADEAU

Des employés de CHSLD des Laurentides offrent leurs services au noir en dehors de leurs quarts de travail pour donner des bains supplémentaires aux résidents qui doivent se contenter, bien souvent, d'un seul bain par semaine.

«*Un marché noir pour des bains à nos aînés est complètement inacceptable*», a résumé François Paradis, député de la Coalition avenir Québec (CAQ), qui a fait état de cette situation à l'Assemblée nationale mercredi.

Il cite une lettre envoyée par la commissaire régionale aux plaintes et à la qualité des services, Marie-Josée Boulianne, envoyée le 19 mars à la direction de l'Agence de santé et des services sociaux des Laurentides. Cette dernière donnait suite à un signalement du Regroupement régional des comités des usagers et des résidents des établissements des Laurentides (RRCURL).

Dans la lettre, la commissaire aux plaintes fait état de «*façons de faire [qui] sont remises en question, notam-*

ment eu égard aux risques d'abus financiers, puisque les montants demandés varient, qu'aucun reçu n'est remis au résident, qu'il s'agit de travail au noir et ultimement, que la qualité des services ne peut être assurée».

Elle affirme avoir abordé la question lors d'une réunion avec les gestionnaires du réseau en février dernier. «*Étonnamment, les directeurs ont mentionné être bien au fait de ces pratiques qu'ils*

endossent par ailleurs pour la plupart», écrit-elle.

Elle recommande à l'Agence — qui n'existe plus depuis l'entrée en vigueur de la loi 10 le 1^{er} avril dernier — de déterminer avec les établissements concernés «*les alternatives possibles à l'offre de services pour les soins d'hygiène afin de répondre aux besoins des résidents tout en s'assurant du respect de leurs droits et évitant toute forme d'abus*».

François Paradis a invité le

ministre de la Santé Gaétan Barrette à revoir la norme minimale en matière de bains offerts aux aînés. En impronptu de presse, ce dernier a répondu que c'était ici «*un autre débat*» qui concerne les plans de soins élaborés pour les personnes âgées en CHSLD. Le ministre ajoute par ailleurs que rien n'empêche la famille d'offrir plus de bains, si tel est leur souhait.

Prudent, il dit avoir «*une certaine inquiétude*», mais souhaite être mis au fait de toute la situation avant de déclencher une éventuelle en-

quête. «*Ça ne restera pas lettre morte*», assure-t-il.

Au Conseil pour la protection des malades, Paul Brunet s'insurge devant un tel «*scandale*», rappelant que «*là où il y a un besoin, il y a quelqu'un pour l'offrir, au noir ou autrement*».

Selon lui, les personnes âgées sont vraiment mal desservies en matière d'hygiène. «*Un bain par semaine, c'est de la foutaise, ça s'appelle du mépris pour les gens qui ont payé des taxes toute leur vie.*»

Le Devoir

STAR

SUITE DE LA PAGE 1

vail, dont le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) en fera son gros *show* d'été. Parler d'un événement avec autant d'empressement n'est propre qu'aux vedettes, ça va de soi.

Une œuvre, 73 caisses de transport

L'expo *Flux* rassemblera une trentaine d'œuvres, de la lointaine Sarah Altmejd (2003), portrait si singulier de la sœur de l'artiste, à *The Flux and The Puddle* (Le flux et la flaque, 2014), l'imposante installation créée pour l'occasion. Cette dernière, qui nécessite à elle seule 73 caisses pour son transport, imposera d'ailleurs au musée tout un défi technique. Josée Bélisle, conservatrice responsable de l'expo, annonce déjà «*une chorégraphie de livraisons de caisses sur la rue Jeanne-Mance*».

David Altmejd voit dans *The Flux and The*

Puddle le résumé de sa carrière, entamée dans les centres d'artistes montréalais à la fin des années 1990.

«*C'est la pièce la plus importante de l'expo. C'est une sculpture synthèse, qui contient tout ce que j'ai fait depuis le début, tous les matériaux, toutes les références*», dit le sculpteur, en toute humilité.

Vedette ou pas, David Altmejd reste d'une franchise et d'une simplicité étonnantes. Il avoue ainsi préférer la peinture. Mais il pratique la sculpture. Il le fait par proximité naturelle avec l'objet. Qu'il travaille le motif du corps, qu'il élabore des métaphores de la vie ou qu'il cherche à montrer le processus de création, c'est par intérêt pour le concret.

«*La sculpture n'existe pas dans un espace de représentation, comme la peinture ou la photo, elle existe dans le même espace que vous, ça respire le même air*», note-t-il.

Ses pièces, de fil ou de verre, de céramique ou de matières organiques, à ses yeux, vibrent d'énergie. Elles sont comme le corps humain

qui «*contient l'infini*» et qui, comme lui, «*générent du sens*». Petites ou monumentales, les sculptures de David Altmejd sont comme des êtres en évolution, dont chaque parcelle est «*la mutation d'une structure*».

«*Ce n'est pas vraiment moi l'auteur. Je suis juste là pour m'assurer que la sculpture soit en santé, qu'elle se développe de manière saine, comme un enfant, puis devienne indépendante. Ce n'est pas le cas, ce n'est pas ce qui arrive*, dit-il, finalement. *C'est moi l'auteur. Mais j'aime ce feeling.*»

Cité comme rarement l'aura été un artiste québécois, sujet notamment en 2014 d'un portrait dans le hors-série Québec livré par le *Télérama* parisien, David Altmejd semble se trouver depuis longtemps sur une pente ascendante. Son parcours est jalonné de pics, rarement de chutes, parmi lesquels figurent ses participations à la biennale new-yorkaise du Whitney, en 2004 — il est le premier non-Américain à y être invité —, et à la grande Biennale de Venise en 2007, ainsi que le prix Sobey glané en 2009.

ENSEIGNANTS

SUITE DE LA PAGE 1

activités pourraient ne pas se tenir. Si c'est le cas, c'est que c'était des profs qui le faisaient sur leur bras. Et ça, ça ne peut durer. C'est fini le bénévolat», explique M. Malette, dont la fédération est composée de huit syndicats représentant le tiers du personnel enseignant au Québec.

Au cours des dernières années, au fur et à mesure que les budgets des commissions scolaires subissaient des compressions budgétaires, la charge de travail extracurriculaire s'est sans cesse alourdie, souligne-t-il. «*L'école publique, ça fonctionne en partie parce que les profs en font toujours plus, et plus, et ce, tant au primaire qu'au secondaire.*»

Offres patronales «insultantes»

Rappelons que le gouvernement Couillard souhaite augmenter la tâche des enseignants sans pour autant les payer davantage, selon les propositions patronales présentées en décembre dernier. La semaine de travail des enseignants serait augmentée de 10%, passant de 32 à 35 heures par semaine, sans augmentation de salaire.

Québec souhaite aussi intégrer sans distinction les élèves handicapés et ceux en difficulté ou présentant des troubles de comportement dans les classes régulières. Le ratio maître-élèves par classe sera aussi accru, au primaire comme au secondaire.

À la tête de l'Alliance des professeurs de Montréal, qui regroupe les enseignants du primaire et du secondaire de la CSDM, Catherine Renaud reconnaît qu'il s'agit d'une décision difficile pour ses membres, dont plusieurs se donnent corps et âme, bénévolement, pour leur communauté scolaire.

«*C'est sûr qu'on est dans une période d'enseignement intensive, en raison des examens qui s'en viennent. [...] On ne privera pas les élèves de leur enseignement. Il faut comprendre qu'on n'est pas arrivés à cette décision du jour au lendemain, que ça s'est fait en réaction aux propositions du gouvernement. Non seulement on nous demande de travailler plus d'heures, mais en plus on exige de nous un gel salarial*», déplore-t-elle.

Pas un boycottage

Cela ne signifie pas pour autant que les bals de finissants et autres activités devront être annulés, précise la présidente. Dans les faits, il ne s'agit pas d'un boycottage des activités scolaires. Celles-ci devront soit être prévues dans les 32 heures de travail rémunérées des enseignants, ou être organisées par quelqu'un d'autre, qu'il s'agisse de parents, d'autres membres du personnel de l'école ou de la direction des établissements touchés.

«*On n'exige pas l'annulation de ces événements, on exige juste qu'on arrête de nous mépriser comme enseignants*», lance M^{me} Renaud.

La présidente de la CSDM, Catherine Harel-Bourdon, a refusé la demande d'entrevue du *Devoir*, en raison des négociations de convention collective qui sont en cours.

De son côté, la présidente de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), Corinne Payne, se dit «*préoccupée*» par les moyens de pression que pourraient exercer les

DÉJEUNERS-CAUSERIES DESJARDINS

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
BOARD OF TRADE OF METROPOLITAN MONTREAL

LE TOURISME, UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL

YVES LALUMIÈRE
Président-directeur général
Tourisme Montréal

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT : 514 871-4001
WWW.CCMM.QC.CA/Y_LALUMIERE

JEUDI 30 AVRIL 2015
de midi à 14 h

CRÉATEURS D'AFFAIRES

Présenté par: **Bell**

En collaboration avec: **les affaires**, **ALCOA**, **BOMBARDIER**, **CN**, **gowlings**, **Hydro Québec**, **Franklin**, **SNC-LAWALIN**



ARCHIVES LE DEVOIR

Certaines activités sportives pourraient écopier.

professeurs. «*On veut s'assurer que nos enfants ont accès aux services auxquels ils ont droit. On n'est pas à la table de négociation, on ne veut pas y être, mais on veut s'assurer que les horaires et programmes seront respectés, et que les parents seront bien informés* [des bouleversements].»

Du côté de la Fédération des syndicats de l'enseignement, qui regroupe quant à elle 35 syndicats représentant 62 000 enseignants, on n'a pas systématiquement stoppé la participation aux activités hors des heures de classe. Mais les journées de cours se retrouvent raccourcies, par exemple par la prolongation des récréations.

Depuis des mois, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont toutes deux vivement dénoncé ce qu'elles considèrent être un recul inacceptable de leurs conditions de travail.

Le Devoir

CANADIEN

SUITE DE LA PAGE 1

«*la capitale mondiale du hockey*». Il faut dire que lorsque vous n'avez pas mis la main sur la Stanley depuis l'année de l'Expo et que vous parvenez tout de même à maintenir un certain engouement, c'est que les fans sont fervents...

Ici, les dernières célébrations remontent à 1993 et il est arrivé qu'on assiste à de la casse après une victoire au premier tour, mais il appert que la plupart des partisans sont patients. Fébriles, mais patients. D'ailleurs, pour être fébrile, même pas besoin d'être vraiment partisan: combien sont-ils à monter dans le train en marche après un hiver passé à tout faire sauf suivre le hockey? C'est en raison de ce quelque chose dans l'air, le même air qui charrie les vivats issus des mille et un bars qui présentent les matchs quand Canadien compte et qui fait en sorte qu'on peut presque connaître le score simplement en se baladant sur une artère commerciale soudainement désertée le temps d'une joute, et savoir assurément qui a gagné en jetant un coup d'œil furtif aux visages autour de 22 h à moins qu'on ne doive aller en prolongation.

Pour commencer, donc: Ottawa. La supposée sagesse po-

pulaire veut qu'une authentique rivalité entre deux équipes ne se fasse jour qu'à partir du moment où leurs chemins se croisent dans l'après-saison et que malgré leur proximité géographique, Canadien et Sénateurs n'ont vraiment commencé à se regarder de travers qu'en 2013, quand Eric Gryba avait assommé Lars Eller, quand Paul MacLean avait appelé Raphael Diaz «61» et quand Brandon Prust avait qualifié MacLean de «*gros morse aux yeux exorbités*». Certes, on trouve une exception notable en se rappelant que les Nordiques de Québec n'ont pas attendu une série éliminatoire pour se faire haïr à Montréal, mais en général, il n'y a rien comme s'avoir dans la face sept fois en deux semaines pour susciter, comment dire, une certaine inimitié.

Mais on peut parier que vu de Hockeytown, les Sénateurs d'Ottawa ne seront jamais les Bruins de Boston, le club qui fait se réveiller la nuit les partisans de la Flanelle question de le détester plus longtemps, ni d'éventuels Nordiques deuxième cuvée. D'abord, Paul MacLean n'est plus là, mais de toute manière, on ne devinerait pas cette hargne caractéristique. Ils ne sont qu'un de 29 obstacles potentiels à l'accession au meilleur des mondes qui leur échappe depuis si longtemps qu'on rigole

des coiffures que les joueurs privilégiaient à l'époque.

N'empêche, les Sens forment l'équipe la plus inspirée de la Ligue nationale par les temps qui courent, et on sentait le Centre Bell nerveux quand un silence assourdissant a envahi la place après une occurrence d'une radicale improbabilité: Andrei Markov qui marque dans son propre filet. Puis, tout juste après que les gens de CBC eurent consacré quelques minutes à faire les louanges du gardien miracle d'Ottawa, Andrew Hammond, est arrivé ce qui devait arriver: deux buts des locaux en 15 secondes. L'énigme était résolue, la sérénité revenue au moins jusqu'à ce que P.K. Subban se fasse montrer la porte. Ce qui n'a toutefois pas empêché que la foule avait trouvé sa cible: un miracle, ça ne concède pas quatre buts dans la même période, on l'a nagué en scandant son nom, on pouvait maintenant allègrement bouffer du Hamburglar.

Au final, les locaux ont prévalu, et ils se réjouiront certes d'y être parvenus sans Max Pacioretty et avec une moitié de Subban. Mais l'allure générale de la rencontre et la traditionnelle séance de brasse-camarade à son issue pour, bien entendu, préparer le prochain match a montré qu'on pourrait avoir affaire à une longue histoire. Hockeytown doit être sur le qui-vive.

Le Devoir

The Flux sera à l'affiche du 20 juin au 13 septembre au Musée d'art contemporain de Montréal

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com